

REUSSIR
AU LYCÉE



LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

PRÉSENTATION AUX ÉLÈVES DE PREMIÈRE ET À LEUR FAMILLE

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC

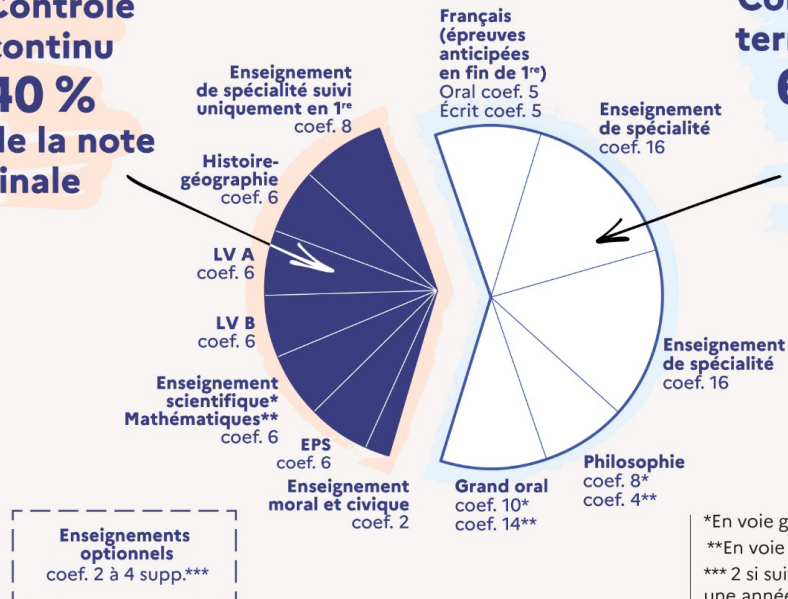
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1^{re} et terminale



LE CONTRÔLE CONTINU

- Le baccalauréat comprend une part de contrôle continu pour valoriser un travail régulier tout au long de l'année de première et de l'année de terminale.
 - Le contrôle continu reflète mieux le travail régulier de l'élève. Il tient compte de sa progression et permet à l'élève de cumuler ses acquis pour l'obtention du baccalauréat.
 - Le contrôle continu engendre **moins de stress** car l'effort de révision est mieux réparti, évitant le bachotage en fin de terminale. Il s'inscrit dans le cours normal de la scolarité.
 - Le contrôle continu permet aux élèves d'identifier leurs points forts et leurs lacunes et de **progresser** dans leurs apprentissages.

LA PRISE EN COMPTE DU CONTRÔLE CONTINU

Les 40% de la note du baccalauréat évalués en contrôle continu concernent les enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales. Ils sont calculés à partir des résultats obtenus en classe pendant les deux années du cycle terminal dans les enseignements suivants :

- L'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première (coefficient 8)
- En histoire-géographie, en enseignement scientifique dans la voie générale / en mathématiques dans la voie technologique, en langue vivante A et en langue vivante B (dans chaque enseignement, coefficient 3 pour la classe de première et coefficient 3 pour la classe de terminale, soit un coefficient 6 sur le cycle terminal)
- En éducation physique et sportive (coefficient 6 sur le cycle terminal)
- En enseignement moral et civique (coefficient 1 pour la classe de première et coefficient 1 pour la classe de terminale, soit un coefficient 2 sur le cycle terminal)

ABSENCE DES ÉLÈVES AUX ÉVALUATIONS

- **Si l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne trimestrielle ou semestrielle**, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention.

Chaque établissement précise dans son projet d'évaluation, porté à la connaissance des élèves et des familles, le seuil minimum en deçà duquel la moyenne de l'élève ne pourra être retenue pour le baccalauréat et entraînera l'organisation d'une nouvelle interrogation par son professeur.

- **Si un élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle** pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation de remplacement.
 - Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de première et porte sur le programme de la classe de première.
 - Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale. La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.

LIVRET SCOLAIRE ET CONTRÔLE CONTINU

- La note globale de contrôle continu est obtenue par des évaluations organisées par les professeurs pendant la scolarité en classes de première et de terminale, dans les enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale. Elle représente 40% de la note globale du baccalauréat :
 - Histoire-géographie
 - LVA
 - LVB
 - Enseignement scientifique/mathématiques
 - EPS
 - EMC
 - EDS de 1^{re}
- Le livret scolaire comporte l'ensemble des moyennes : dans les enseignement comptants pour les 40%, dans les autres enseignements obligatoires en 1^{re} et en Terminale, dans les enseignements spécifiques des sections linguistiques et dans les enseignements optionnels.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SUIVI UNIQUEMENT EN PREMIÈRE

■ Voie générale

- L'élève de 1^{re} communique au conseil de classe du 3^e trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en Terminale.
- La moyenne annuelle de première dans cet enseignement est prise en compte dans les 40% du contrôle continu, avec un coefficient 8.

■ Voie technologique

Les enseignements de spécialité suivis uniquement en classe de première sont les suivants, selon les séries :

ST2S :	Physique - chimie pour la santé
STL :	Biochimie - biologie
STD2A :	Physique - chimie
STI2D :	Innovation technologique
STMG :	Sciences de gestion et numérique
STHR :	Enseignement scientifique alimentation - environnement
S2TMD :	Economie, droit et environnement du spectacle vivant

FOCUS SUR : LES ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS

- Seule épreuve terminale en classe de première

Epreuve écrite

4 heures, coefficient 5

Voie générale

Un commentaire
OU
Une dissertation

/20

Voie technologique

Un commentaire
OU
Une contraction de texte
Suivie d'un essai

/20

FOCUS SUR : LES ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS

Epreuve orale

En voie générale et en voie technologique :
30 minutes de préparation
puis 20 minutes d'exposé
Coefficient 5

1^{ère} partie de l'épreuve :

Exposé sur un des textes du descriptif

/12
12 minutes

2^{ème} partie de l'épreuve :

- Présentation d'une œuvre choisie par le candidat parmi celles qui ont été étudiées en classe
- Entretien avec l'examineur

/8
8 minutes

CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES

